



COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2012

L'an deux mille douze, le vingt deux mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, convoqué le quinze mars deux mille douze, au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Joël SERAFINI, Maire.

Le quorum étant réuni, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

PRESENTS :

Joël SERAFINI, Jean-Louis MAZZIA, Réjane AUDIBERT, Brigitte BACCHI, Philippe HECKEL, Sylvette PEZELIER, Jean-Luc SANCHEZ, Adjoint, Frédéric IBANEZ, Magdeleine LÉGER, Jean-Christophe FAVA, Roselyne OUAR, Jean Claude MORATAL, Michèle BEC, Corinne ASSELIN, Nicolas ROMAN, Laure MONZO, Virginie VILLARD, Françoise FORMENT, Sylvie DAMAS à partir du dossier n°6, Laurent ORSERO, Alain BORGHINI, Bénédicte TORT, Conseillers Municipaux

ABSENTS REPRESENTES :

Jean-Pierre GRANGET qui donne pouvoir à Philippe HECKEL
Anne-Marie CANDEL qui donne pouvoir à Joël SERAFINI
Jacqueline BOSVET qui donne pouvoir à Jean-Luc SANCHEZ
Louis PAULHÉ qui donne pouvoir à Jean-Louis MAZZIA
Magali ROBERT qui donne pouvoir à Laurent ORSERO

ABSENTS :

Louis PELLECUER, Sylvie DAMAS jusqu'au dossier n°5, Célia DUPUY

SECRETAIRE DE SEANCE :

Virginie VILLARD

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'ajouter un dossier supplémentaire portant sur l'attribution de subventions aux associations.

Le Conseil après y avoir été invité par Monsieur le Maire désigne à l'unanimité en qualité de secrétaire de séance Mademoiselle Virginie VILLARD.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil le compte rendu de la séance du 23 février 2012.

Le compte-rendu n'appelle aucune remarque.

Le compte rendu est approuvé à la majorité.

POUR : 24

Joël SERAFINI ayant pouvoir pour Anne-Marie CANDEL, Jean-Louis MAZZIA ayant pouvoir pour Louis PAULHE, Réjane AUDIBERT, Brigitte BACCHI, Philippe HECKEL ayant pouvoir pour Jean-Pierre GRANGET, Sylvette PEZELIER, Jean-Luc SANCHEZ ayant pouvoir pour Jacqueline BOSVET, Frédéric IBANEZ, Magdeleine LÉGER, Jean-Christophe FAVA, Roselyne OUAR, Jean Claude MORATAL, Michèle BEC, Corinne

ASSELIN, Nicolas ROMAN, Laure MONZO, Virginie VILLARD, Françoise FORMENT, Alain BORGHI, Bénédicte TORT votent pour.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2

Laurent ORSERO ayant pouvoir pour Magali ROBERT s'abstient.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour du conseil municipal.

Monsieur le Maire fait lecture des pouvoirs donnés par les conseillers municipaux absents.

1. AUTORISATION DE SOLLICITER L'AIDE FINANCIERE DU CONSEIL GENERAL AU TITRE DE L'AVENANT 2012 A LA CONTRACTUALISATION 2012-2014

Rapporteur : Philippe HECKEL

Le Conseil Général de Vaucluse a décidé par délibération du 16 décembre 2011, de reconduire la contractualisation, par voie d'avenants successifs, sur les exercices 2012, 2013 et 2014.

A ce titre, il est proposé au Conseil municipal d'affecter la dotation de l'avenant 2012 de la phase contractuelle 2012-2014, soit 85 600 €, sur les travaux d'extension des vestiaires de rugby et la création d'une salle de réception dont le coût global est estimé à 785 000 € HT, conformément à la délibération n°2011-100 du 22 décembre 2011.

Il est proposé au Conseil de,

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière du Département de Vaucluse au travers de l'avenant 2012 de la phase contractuelle 2012-2014 d'un montant de 85 600€, pour la réalisation des travaux d'extension des vestiaires de rugby et la création d'une salle de réception dont le coût global est estimé à 785 000€
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'obtention de cette subvention.
- **DIRE** que les recettes correspondantes seront inscrites au budget principal de la commune

Monsieur le Maire indique que cette délibération vise à affecter la subvention attribuée chaque année par le Conseil général à la commune, conformément au plan de financement des travaux pour les vestiaires et la salle de réception du rugby.

Le dossier n'appelant pas de commentaire, Monsieur le Maire le soumet au vote du Conseil.

Le dossier est approuvé à la majorité.

POUR : 22

Joël SERAFINI ayant pouvoir pour Anne-Marie CANDEL, Jean-Louis MAZZIA ayant pouvoir pour Louis PAULHE, Réjane AUDIBERT, Brigitte BACCHI, Philippe HECKEL ayant pouvoir pour Jean-Pierre GRANGET, Sylvette PEZELIER, Jean-Luc SANCHEZ ayant pouvoir pour Jacqueline BOSVET, Frédéric IBANEZ, Magdeleine LÉGER, Jean-Christophe FAVA, Roselyne OUAR, Jean Claude MORATAL, Michèle BEC, Corinne ASSELIN, Nicolas ROMAN, Laure MONZO, Virginie VILLARD, Alain BORGHI votent pour.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 4

Françoise FORMENT, Bénédicte TORT, Laurent ORSERO ayant pouvoir pour Magali ROBERT s'abstiennent.

2. MARCHE DES PRODUCTEURS LOCAUX – AUTORISATION DE SIGNER UNE CONVENTION

Rapporteur : Magdeleine LEGER

Afin de favoriser le développement économique local, de mettre en valeur les produits locaux tout en répondant aux attentes de la clientèle locale et touristique, la Chambre d'agriculture, avec le soutien du Conseil Général et du Conseil Régional, appuie les initiatives locales qui permettent la rencontre entre producteurs d'un terroir et consommateurs.

La commune souhaite reconduire la mise en place d'un marché des producteurs locaux organisé le vendredi soir du 4 mai au 28 septembre 2012.

Afin de garantir la provenance des produits, la Chambre d'agriculture appuie la commune dans sa recherche de producteurs intéressés pour participer au Marché du soir des producteurs. De plus, la Chambre d'agriculture effectue des contrôles sur les exploitations pour s'assurer que la production vendue sur le marché provient bien des exploitations des exposants. Elle assure aussi une communication forte du marché des producteurs du soir.

Pour ce faire elle propose la signature d'une charte financière.

La participation de la commune pour 2012 porte sur les montants suivants :

Tarif de base (pour 2 mois) :	730€
Supplément au tarif de base par mois supplémentaire :	345€
Supplément en fonction du nombre d'agriculteurs présents :	
- de 11 à 15 agriculteurs	70€/ an
- de 16 à 20 agriculteurs	140€/an
- au-delà de 21 agriculteurs	210€/an

Il est proposé au Conseil,

- **D'AUTORISER** le Maire à signer la convention de participation financière pour l'organisation du marché des producteurs pour l'année 2012
- **DIRE** que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget principal de la commune

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit du renouvellement de la convention passée chaque année avec la chambre d'agriculture pour la réalisation du Marché des producteurs.

Le dossier n'appelant pas de commentaire, Monsieur le Maire le soumet au vote du Conseil.

Le dossier est approuvé à l'unanimité.

POUR : 26

Joël SERAFINI ayant pouvoir pour Anne-Marie CANDEL, Jean-Louis MAZZIA ayant pouvoir pour Louis PAULHE, Réjane AUDIBERT, Brigitte BACCHI, Philippe HECKEL ayant pouvoir pour Jean-Pierre GRANGET, Sylvette PEZELIER, Jean-Luc SANCHEZ ayant pouvoir pour Jacqueline BOSVET, Frédéric IBANEZ, Magdeleine LÉGER, Jean-Christophe FAVA, Roselyne OUAR, Jean Claude MORATAL, Michèle BEC, Corinne ASSELIN, Nicolas ROMAN, Laure MONZO, Virginie VILLARD, Françoise FORMENT, Laurent ORSERO ayant pouvoir pour Magali ROBERT, Alain BORGHI, Bénédicte TORT votent pour.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

3. CONVENTION D'UTILISATION DU STADE DES VERDEAUX PAR LE COLLEGE – AUTORISATION DE SIGNATURE

Rapporteur : Brigitte BACCHI

Le collège Saint Exupéry de Bédarrides utilise les équipements du stade des Verdeaux pour l'organisation des activités physiques et sportives des collégiens.

Le Conseil Général de Vaucluse a décidé de financer un dispositif relatif à l'utilisation des installations sportives communales et intercommunales à usage scolaire pour participer aux frais de ces structures. Il convient pour cela de fixer les conditions d'utilisation dans le cadre d'une convention tripartite.

La convention tripartite stipule les conditions de mise en œuvre de la pratique de l'éducation physique et sportive au stade des Verdeaux et les conditions financières.

Le Conseil général s'engage à payer un tarif de 8€/heure pour l'utilisation du stade des Verdeaux.

Il est proposé au Conseil de,

- **APPROUVER** la fixation du tarif d'utilisation des équipements sportifs du stade des Verdeaux à 8 €/heure
- **APPROUVER** les termes de la convention tripartite proposée par le Conseil Général,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document relatif à ce dossier.
- **DIRE** que les recettes correspondantes seront inscrites au budget principal de la commune

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de prendre acte de l'utilisation par le collège de l'utilisation du stade des Verdeaux dans le cadre du partenariat mis en place avec l'ASB rugby. Cette convention permettra en contrepartie de créer une recette supplémentaire pour la commune.

Le dossier n'appelant pas de commentaire, Monsieur le Maire le soumet au vote du Conseil.

Le dossier est approuvé à l'unanimité.

POUR : 26

Joël SERAFINI ayant pouvoir pour Anne-Marie CANDEL, Jean-Louis MAZZIA ayant pouvoir pour Louis PAULHE, Réjane AUDIBERT, Brigitte BACCHI, Philippe HECKEL ayant pouvoir pour Jean-Pierre GRANGET, Sylvette PEZELIER, Jean-Luc SANCHEZ ayant pouvoir pour Jacqueline BOSVET, Frédéric IBANEZ, Magdeleine LÉGER, Jean-Christophe FAVA, Roselyne OUAR, Jean Claude MORATAL, Michèle BEC, Corinne ASSELIN, Nicolas ROMAN, Laure MONZO, Virginie VILLARD, Françoise FORMENT, Laurent ORSERO ayant pouvoir pour Magali ROBERT, Alain BORGHI, Bénédicte TORT votent pour.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

4. DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE DES PENALITES DE RETARD SUR LE PAIEMENT DE LA TAXE LOCALE D'ÉQUIPEMENT

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Trésorier-Payeur Général sollicite l'avis du Conseil Municipal pour accorder les remises gracieuses des pénalités liquidées à défaut de paiement à la date d'exigibilité de la taxe locale d'équipement, versement et participation d'urbanisme, conformément à l'article 1585 A du Code Général des Impôts, portant sur l'établissement de la taxe locale d'équipement et à l'article L 251 A du livre des procédures fiscales donnant la possibilité aux assemblées délibérantes des Collectivités Territoriales d'accorder la remise gracieuse des pénalités liquidées à défaut de paiement à la date d'exigibilité.

En l'espèce, le redevable sollicite une exonération de la majoration d'un montant de 121€ dont il fait l'objet en raison du retard dans le paiement de la TLE car les courriers de la Trésorerie n'ont pas été expédiés à la bonne adresse.

Il est proposé au Conseil de,

- **EMETTRE** un avis favorable à la demande de remise gracieuse des pénalités de retard pour un montant de 121€ sur le dossier PC 01610N0012

Le dossier n'appelant pas de commentaire, Monsieur le Maire le soumet au vote du Conseil.

Le dossier est approuvé à l'unanimité.

POUR : 26

Joël SERAFINI ayant pouvoir pour Anne-Marie CANDEL, Jean-Louis MAZZIA ayant pouvoir pour Louis PAULHE, Réjane AUDIBERT, Brigitte BACCHI, Philippe HECKEL ayant pouvoir pour Jean-Pierre GRANGET, Sylvette PEZELIER, Jean-Luc SANCHEZ ayant pouvoir pour Jacqueline BOSVET, Frédéric IBANEZ, Magdeleine LÉGER, Jean-Christophe FAVA, Roselyne OUAR, Jean Claude MORATAL, Michèle BEC, Corinne ASSELIN, Nicolas ROMAN, Laure MONZO, Virginie VILLARD, Françoise FORMENT, Laurent ORSERO ayant pouvoir pour Magali ROBERT, Alain BORGHI, Bénédicte TORT votent pour.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

5. AUTORISATION DE SOLLICITER DES SUBVENTIONS POUR L'ACQUISITION DU SITE CANISSIMO – ACTE D'ENGAGEMENT

Rapporteur : Monsieur le Maire

Dans le cadre de l'acquisition d'une parcelle de l'ancienne usine Canissimo, la municipalité a sollicité un financement auprès du Conseil régional PACA pour la mise en œuvre du projet de requalification du site pour permettre de maintenir une activité économique.

Dans le cadre de l'instruction de ce dossier, la Région souhaite obtenir l'engagement de la commune sur la mise en œuvre du projet envisagé et sur l'engagement de ne céder les biens que pour la mise en place d'activités économiques et dans des conditions particulières, notamment sur la déduction du montant de la subvention lors de la revente.

Il est proposé au Conseil de,

- **APPROUVER** le projet d'acte d'engagement auprès de la Région PACA pour la mise en œuvre du projet de requalification de l'ancienne usine Canissimo, joint à la présente délibération (annexe 1)
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ledit acte d'engagement et tous actes y afférents

Le dossier n'appelant pas de commentaire, Monsieur le Maire le soumet au vote du Conseil.

Le dossier est approuvé à la majorité.

POUR : 23

Joël SERAFINI ayant pouvoir pour Anne-Marie CANDEL, Jean-Louis MAZZIA ayant pouvoir pour Louis PAULHE, Réjane AUDIBERT, Brigitte BACCHI, Philippe HECKEL ayant pouvoir pour Jean-Pierre GRANGET, Sylvette PEZELIER, Jean-Luc SANCHEZ ayant pouvoir pour Jacqueline BOSVET, Frédéric IBANEZ, Magdeleine LÉGER, Jean-Christophe FAVA, Roselyne OUAR, Jean Claude MORATAL, Michèle BEC, Corinne ASSELIN, Nicolas ROMAN, Laure MONZO, Virginie VILLARD, Alain BORGHI, Bénédicte TORT votent pour.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 3

Françoise FORMENT, Laurent ORSERO ayant pouvoir pour Magali ROBERT s'abstiennent.

6. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – VOTE DES MONTANTS

Rapporteur : Jean-Luc SANCHEZ

Chaque année la commune contribue au fonctionnement des associations implantées sur la commune pour favoriser un tissu associatif important qui permet de dynamiser la commune.

Il est proposé au Conseil de,

- **APPROUVER** le versement des subventions aux associations suivant la répartition suivante :

Nom de l'association	Montant de subvention allouée en euros
FNACA	520
Club du 3 ^{ème} âge Aquì Sian Bien	2000
Ludothèque des 2 Tours	150
Amicale des donneurs de sang	400
Comité de Jumelage	1220
Comité des Foires	3000
Groupe Provençal	1139
C.A.F.E.	2400
La Gaule Bédarridaise	800
A.S.B. JUDO	1000
La Boule Ferrée Feutrée	1006
Les Crabots les 7 Rivières	152
Coopérative scolaire écoles J.Prévert & Marronniers	457
TEAM 84	200
Foulée des 7 rivières	500
A.S.B. TIR	488
Les Vieux Crampons Football	600
U.P.E.B.	152
Amicale laïque	6952
Evasion danse	2000
A.S.B. Football	7500
La Diane Bédarridaise	420
Coopérative scolaire école F. Mistral	213
Entre chiens et chats	300
Association des œuvres catholiques de Bédarrides	1200
Association sportive et culturelle (ND du Sourire)	91
ERO Volley ball	1143
Les 4B	150

- **DIRE** que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront prélevés sur le budget principal de la commune - Compte 6574
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous actes afférents à l'attribution et à la liquidation des subventions définies ci-dessus

Le dossier n'appelant pas de commentaire, Monsieur le Maire le soumet au vote du Conseil.

Le dossier est approuvé à l'unanimité.

POUR : 26

Joël SERAFINI ayant pouvoir pour Anne-Marie CANDEL, Jean-Louis MAZZIA ayant pouvoir pour Louis PAULHE, Réjane AUDIBERT, Brigitte BACCHI, Philippe HECKEL ayant pouvoir pour Jean-Pierre GRANGET, Sylvette PEZELIER, Jean-Luc SANCHEZ ayant pouvoir pour Jacqueline BOSVET, Frédéric IBANEZ, Magdeleine LÉGER, Jean-Christophe FAVA,

Roselyne OUAR, Jean Claude MORATAL, Michèle BEC, Corinne ASSELIN, Nicolas ROMAN, Laure MONZO, Virginie VILLARD, Françoise FORMENT, Laurent ORSERO ayant pouvoir pour Magali ROBERT, Alain BORGHI, Bénédicte TORT votent pour.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Arrivée de Sylvie DAMAS

7. CESSION D'UN VEHICULE

Rapporteur : Jean-Pierre GRANGET

La CCPRO a restitué à la commune une benne à ordures ménagères qui avait été mise à disposition en raison de la vétusté de ce véhicule.

La commune n'a pas l'utilité de ce véhicule qui ne dispose plus d'un contrôle technique valide.

La société TPB a fait une proposition de reprise d'un montant de 1000 € pour le véhicule suivant :

BOM BM620LL anciennement immatriculée 6040VX84

Kilométrage : 176 746 kms

Première mise en circulation : 27/10/1997

Il est proposé au Conseil de,

- **APPROUVER** la cession du véhicule BOM BM620LL pour un montant de 1000€ à la société TPB
- **DIRE** que le produit de la cession sera inscrit au budget de la commune – Compte 775
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires pour mettre en œuvre la présente décision

Monsieur le Maire indique que le véhicule a été restitué par la CCPRO qui avait bénéficié de sa mise à disposition dans le cadre d'un transfert de compétence. Ce véhicule était destiné à la casse, mais un entrepreneur a émis le souhait de le racheter, ce qui a pour effet positif de générer une recette pour la commune.

Le dossier n'appelant pas de commentaire, Monsieur le Maire le soumet au vote du Conseil.

Le dossier est approuvé à l'unanimité.

POUR : 27

Joël SERAFINI ayant pouvoir pour Anne-Marie CANDEL, Jean-Louis MAZZIA ayant pouvoir pour Louis PAULHE, Réjane AUDIBERT, Brigitte BACCHI, Philippe HECKEL ayant pouvoir pour Jean-Pierre GRANGET, Sylvette PEZELIER, Jean-Luc SANCHEZ ayant pouvoir pour Jacqueline BOSVET, Frédéric IBANEZ, Magdeleine LÉGER, Jean-Christophe FAVA, Roselyne OUAR, Jean Claude MORATAL, Michèle BEC, Corinne ASSELIN, Nicolas ROMAN, Laure MONZO, Virginie VILLARD, Françoise FORMENT, Sylvie DAMAS, Laurent ORSERO ayant pouvoir pour Magali ROBERT, Alain BORGHI, Bénédicte TORT votent pour.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

8. AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC LA CAF POUR L'ANNEE 2012 – CRECHE LES PETITS PRINCES

Rapporteur : Monsieur le Maire

Dans le cadre de leur politique d'action sociale, les Caisses d'Allocations Familiales apportent aux Communes un soutien financier et technique, dont les modalités sont précisées dans des contrats de Prestation de Service Unique.

La convention qui lie la commune de Bédarrides à la CAF de Vaucluse est arrivée à expiration le 31 décembre 2011. Il convient donc de la renouveler.

La présente convention vise à fixer les objectifs réciproques de la structure Les Petits Princes et de la CAF, en reconduisant les actions et objectifs fixés par la précédente convention. Ces objectifs visent à offrir un service d'accueil de la petite enfance de qualité par un personnel qualifié.

Dans le cadre du renouvellement de cette convention, la CAF maintient ses modalités d'intervention financière qui seront basées sur les heures réellement réservées par les familles et non sur la base du forfait théorique qui existait jusqu'en 2010 pour une journée complète.

Tous les points de la convention demeurent inchangés.

Il est proposé au Conseil de,

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement, telle que jointe à la présente délibération, relatives à la prestation de service unique pour l'équipement Les Petits Princes accueillant les enfants de 0 à 4 ans, pour la période du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2012

Le dossier n'appelant pas de commentaire, Monsieur le Maire le soumet au vote du Conseil.

Le dossier est approuvé à l'unanimité.

POUR : 27

Joël SERAFINI ayant pouvoir pour Anne-Marie CANDEL, Jean-Louis MAZZIA ayant pouvoir pour Louis PAULHE, Réjane AUDIBERT, Brigitte BACCHI, Philippe HECKEL ayant pouvoir pour Jean-Pierre GRANGET, Sylvette PEZELIER, Jean-Luc SANCHEZ ayant pouvoir pour Jacqueline BOSVET, Frédéric IBANEZ, Magdeleine LÉGER, Jean-Christophe FAVA, Roselyne OUAR, Jean Claude MORATAL, Michèle BEC, Corinne ASSELIN, Nicolas ROMAN, Laure MONZO, Virginie VILLARD, Françoise FORMENT, Sylvie DAMAS, Laurent ORSERO ayant pouvoir pour Magali ROBERT, Alain BORGHI, Bénédicte TORT votent pour.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**9. CONVENTION DE SERVITUDE D'EXPLOITATION DE POSTES DE TRANSFORMATION ERDF –
AUTORISATION DE SIGNATURE**

Les documents d'un volume important sont mis à votre disposition dans leur totalité dans le bureau du DGS pour en prendre connaissance

Rapporteur : Monsieur le Maire

La commune de Bédarrides a été sollicitée par la société ERDF pour réaliser des travaux d'enfouissement d'une grande partie du réseau d'électricité haute tension qui traverse la commune entre le chemin de Vaucroze et les Taillades.

L'enfouissement de ces réseaux sera réalisé aux frais exclusifs d'ERDF afin de fiabiliser et moderniser le réseau de desserte en électricité de la commune pour éviter les problèmes rencontrés sur la commune de rupture de câble, comme lors des épisodes neigeux de 2010, en raison de la vétusté des installations existantes.

Pour permettre la réalisation de ces travaux, ERDF doit créer des postes de transformation HTA dont certains seront implantés dans des propriétés privées et certains doivent être implantés sur le domaine public de la commune.

Ainsi, ERDF doit créer trois postes de transformation pour l'enfouissement de son réseau sur les sites suivants :

- square du 19 mars 1962 - parcelle AM5
- Chemin des Sences (en remplacement du poste existant)
- Chemin des Taillades

Ces servitudes auront pour objet d'autoriser l'implantation de trois postes de transformation en garantissant un accès permanent pour l'exploitation des ouvrages sur une superficie de 20m².

Afin d'optimiser le tracé du réseau électrique, ERDF doit procéder à l'enfouissement de son réseau sur des parcelles privées et notamment sur le chemin jouxtant le jardin des Sences permettant l'accès à l'Ouvèze sur une longueur de 70 ml (parcelle cadastrée AL117).

Il est proposé au Conseil de,

- **APPROUVER** les trois conventions relatives à la création de servitudes de passage à titre gratuit au bénéfice de la société ERDF pour l'enfouissement du réseau HTA de la commune conformément aux projets de convention joints en annexe,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous actes nécessaires pour la mise en œuvre de ces conventions,

Monsieur le Maire indique que la signature de ces conventions est l'aboutissement d'un projet à l'étude depuis un an qui consiste à répondre aux problèmes rencontrés lors des épisodes neigeux de 2010.

Il précise qu'ERDF prend en charge seul ces travaux pour un montant d'environ 1 million d'euros. La réalisation de ces travaux nécessitait de trouver des accords avec les propriétaires concernés par le tracé des enfouissements de ces lignes, dans la recherche desquels la municipalité s'est beaucoup investie.

Monsieur le Maire indique que les travaux devraient démarrer dans l'année.

Le dossier n'appelant pas de commentaire, Monsieur le Maire le soumet au vote du Conseil.

Le dossier est approuvé à l'unanimité.

POUR : 27

Joël SERAFINI ayant pouvoir pour Anne-Marie CANDEL, Jean-Louis MAZZIA ayant pouvoir pour Louis PAULHE, Réjane AUDIBERT, Brigitte BACCHI, Philippe HECKEL ayant pouvoir pour Jean-Pierre GRANGET, Sylvette PEZELIER, Jean-Luc SANCHEZ ayant pouvoir pour Jacqueline BOSVET, Frédéric IBANEZ, Magdeleine LÉGER, Jean-Christophe FAVA, Roselyne OUAR, Jean Claude MORATAL, Michèle BEC, Corinne ASSELIN, Nicolas ROMAN, Laure MONZO, Virginie VILLARD, Françoise FORMENT, Sylvie DAMAS, Laurent ORSERO ayant pouvoir pour Magali ROBERT, Alain BORGHI, Bénédicte TORT votent pour.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Départ de Laurent ORSERO

10. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – VOTE DES MONTANTS

Rapporteur : Jean-Luc SANCHEZ

Chaque année la commune contribue au fonctionnement des associations implantées sur la commune pour favoriser un tissu associatif important qui permet de dynamiser la commune.

Il est proposé au Conseil de,

- **APPROUVER** le versement des subventions aux associations suivant la répartition suivante :

Nom de l'association	Montant de subvention allouée en euros
Le souvenir français	150
FNATH	274
Les Péquélets	300
ASB Tennis	5000
Association club loisir	762
ASB Cyclotourisme	375
Closed Valley country	200

- **DIRE** que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront prélevés sur le budget principal de la commune - Compte 6574
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous actes afférents à l'attribution et à la liquidation des subventions définies ci-dessus

Le dossier n'appelant pas de commentaire, Monsieur le Maire le soumet au vote du Conseil.

Le dossier est approuvé à l'unanimité.

POUR : 25

Joël SERAFINI ayant pouvoir pour Anne-Marie CANDEL, Jean-Louis MAZZIA ayant pouvoir pour Louis PAULHE, Réjane AUDIBERT, Brigitte BACCHI, Philippe HECKEL ayant pouvoir pour Jean-Pierre GRANGET, Sylvette PEZELIER, Jean-Luc SANCHEZ ayant pouvoir pour Jacqueline BOSVET, Frédéric IBANEZ, Magdeleine LÉGER, Jean-Christophe FAVA, Roselyne OUAR, Jean Claude MORATAL, Michèle BEC, Corinne ASSELIN, Nicolas ROMAN, Laure MONZO, Virginie VILLARD, Françoise FORMENT, Sylvie DAMAS, Alain BORGHI, Bénédicte TORT votent pour.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le Maire donne lecture des décisions passées en application de la délégation donnée par le Conseil municipal.

Questions diverses

Pas de questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.